

Projet du dispositif ULIS Collège F.Mitterrand CLAPIERS



**Enseignant Coordonnateur
G.Villain**

Sommaire

1-Élèves accueillis dans le dispositif

2-Fonctionnement de l'Ulis

- a) Inscription
- b) En 6èmes-5èmes :
- c) En 4èmes, 3èmes:
- d) Aide au devoirs, atelier et projets divers ;
- e) Le jour de la rentrée :
- f) Délégués de classe :
- g) Vie scolaire :
- h) Absences de professeur:

3-Évaluation

- a) Pronote
- b) Conseil de classe
- c) Socle commun

4-Concertation avec les familles

- a) Réunion parents/professeurs
- b) L'ESS
- c) Le carnet de liaison
- d) Appel téléphonique
- e) Sur Rendez-vous

5-Concertation avec les équipes enseignantes et les services de soins

6- Partenariats et parcours partagés

7-Objectifs de la scolarisation

8-Besoins et groupes d'enseignement

9-L'AVS-Co

ABREVIATIONS

1- Élèves accueillis dans le dispositif

Date de création : 2003

Nombre d'élèves : 14 élèves (en 2013-2014 : 11 inscrits et 3 élèves en stage ou parcours partagés)

Tranche d'âge des élèves 12 à 16 ans

2001 : 1 élève

2000 : 3 élèves

1999 : 5 élèves

1998 : 5 élèves

Répartition filles/garçons 2013 : 6 filles et 8 garçons

Nature de la déficience : TFC (troubles des fonctions cognitives ou mentales, dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) ;
(Annexe 1 : Liste des élèves et leur division).

2- Fonctionnement de l'Ulis

a) Inscription

Les élèves au titre de l'Ulis sont inscrits dans une classe du collège, ils participent aux cours de cette classe lorsque l'enseignant coordonnateur du dispositif juge qu'ils peuvent tirer profit de ces enseignements et avec quels aménagements : avec un élève référent de la classe, en autonomie, avec l'aide de l'AVS, avec une adaptation du cours...

« Ces derniers ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans leur PPS. »¹

Voir Annexe 2 : Emploi du temps des élèves.

Les élèves au titre de l'Ulis sont inscrits dans une classe **par deux ou par trois maximum**.

Lorsqu'ils ne peuvent pas suivre les cours de leur classe de référence, ils vont dans le dispositif Ulis où ils vont travailler de manière individuelle, en groupe de besoin, en binôme...afin d'atteindre les objectifs listés par le coordonnateur dans leur PPI (Projet Pédagogique Individualisé) à l'issue des évaluations de rentrée (évaluation niveau CE2 à 6ème ou évaluation personnelle si niveau cycle 1).

« Toutefois, lorsque les objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées nécessitant un regroupement et une mise en œuvre par le coordonnateur (voir infra), celles-ci le seront dans un lieu spécifique, répondant aux exigences de ces apprentissages (matériels pédagogiques adaptés, conditions requises d'hygiène et de sécurité) »²

Voir Annexe 3 : Emploi du temps de l'Ulis.

Les PPI élaborés par le coordonnateur au cours du premier trimestre sont mis à disposition des équipes enseignantes concernées sur l'ENT afin que ceux-ci aient connaissance des objectifs visés pour chaque élève et qu'ils puissent également participer à l'évaluation et à la validation.

1 Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010

2 Ibid

b) En 6èmes-5èmes :

Le temps passé dans leur classe « collège » peut être assez important (entre 12 heures et 18 heures). Les élèves au titre de l'Ulis parviennent en général à suivre le rythme (surtout en 6ème) de la classe avec les adaptations nécessaires.

c) En 4èmes, 3èmes:

Le temps passé en classe « collège » se réduit car l'entrée dans l'abstraction, plus importante, devient de plus en plus difficile pour les élèves de l'Ulis et l'adaptation n'est pas toujours possible. L'accent est mis alors sur l'orientation.

En 4ème : Des possibilités s'offrent aux élèves pour commencer à découvrir des métiers :

- ils peuvent profiter d'une structure SEGPA à proximité du collège ou de leur domicile et des ateliers qui y sont proposés ;
- ils peuvent découvrir différentes structures médico-sociales correspondant à leur besoin (IME) ;
- ils peuvent effectuer un stage filé en entreprise (une journée par semaine sur plusieurs semaines) ou continu (1 à 2 semaines). Ils choisissent leur stage et/ou les ateliers selon leur projet professionnel naissant. Pour les ateliers de la SEGPA, différents champs professionnels sont représentés.

En 3ème : L'orientation devient l'objectif principal de cette année scolaire. Les élèves ayant découvert des IMPro, participé en 4ème aux ateliers d'une SEGPA et/ou effectué des stages, peuvent choisir en 3ème un atelier qui correspond à leur projet professionnel. Ils sont invités à faire deux stages en entreprise dans l'année de deux semaines et à rédiger un rapport de stage.

Les élèves présentant les compétences requises sont présentés au CFG en candidat scolaire. Ils font dans ce cadre un dossier sur un stage en entreprise et se préparent à l'oral du CFG avec le coordonnateur de l'ULIS.

d) Aide au devoirs, atelier et projets divers :

Afin de garantir l'inclusion des élèves au titre de l'ULIS dans le projet d'établissement, les porteurs de projet, atelier ou toute forme d'aide à la scolarisation veillent à prévoir des modalités d'accueil adaptées. Pour ce faire ils pourront solliciter le coordonnateur qui les accompagnera ou les informera si besoin sur les outils disponibles pour faciliter la prise en charge des élèves pendant l'activité.

« Les élèves de l'Ulis participent aux activités organisées pour tous les élèves dans le cadre du projet d'établissement »³

e) Le jour de la rentrée :

Le matin : les élèves de l'Ulis sont dans leur classe « collège » avec leur professeur principal. Il est plus pertinent que le professeur principal soit un professeur que l'élève va avoir en classe. Cette matinée permet à l'élève de faire connaissance avec sa classe, cela permet au professeur principal de donner l'emploi du temps de la classe, de présenter les professeurs, de distribuer l'ensemble des papiers, cela permet aux autres élèves de prendre conscience de l'appartenance à leur classe d'élèves de l'Ulis.

Pendant cette matinée, l'enseignant coordonnateur passe dans toutes les classes où il y a des élèves de l'Ulis pour expliquer aux élèves de cette classe le fonctionnement du

dispositif, les aides matérielles et humaines dont les élèves de ce dispositif vont pouvoir bénéficier pendant les cours et aussi attirer l'attention sur les notions de respect et de tolérance.

L'après-midi : Tous les élèves de l'Ulis se regroupent dans le dispositif afin que l'enseignant coordonnateur explique le fonctionnement particulier de la structure, donne les objectifs, ainsi que l'emploi du temps personnalisé de chaque élève (constitué en fonction du PPS et du PPI de l'année précédente). Pour les élèves entrant dans l'Ulis en 6ème, l'après-midi sera consacrée à des évaluations pour cibler le niveau de ces élèves et ainsi constituer le plus rapidement possible leur emploi du temps. Chaque élève de l'Ulis a donc un professeur principal et un professeur référent coordonnateur de l'Ulis.

f) Délégués de classe :

L'Ulis n'étant pas une classe, il n'y a donc pas de délégué de classe en Ulis, les élèves de l'Ulis sont représentés par les délégués de leur classe « collège ». Dans ce cadre, les élèves de l'Ulis participent à l'heure de vie de classe avec leur professeur principal pour traiter toutes les questions administratives, pour l'élection des délégués de classe, pour la préparation des conseils de classe et le bilan de ceux-ci. Ces points sont repris par le coordonnateur en Vie de Groupe ULIS.

g) Vie scolaire :

Les élèves au titre de l'Ulis sont des collégiens à part entière et participent comme tout autre élève du collège aux clubs sur le temps méridien, à l'UNSS, aux accompagnements éducatifs, à l'étude, aux CDI, aux sorties et voyages scolaires proposés à leur classe ou à leur division. Pour faciliter la participation des élèves, le coordonnateur peut être sollicité pour apporter l'aide nécessaire (matériel ou humaine) autant que faire ce peut.

h) Absences de professeur:

En cas d'absences imprévues d'un des professeurs de la classe ou du coordonnateur, l'élève de l'Ulis est accueilli par la vie scolaire qui orientera l'élève vers la structure la plus adaptée à son accueil (étude, CDI ou ULIS).

3- Évaluation

a) Évaluation sommative

Les élèves sont évalués par l'ensemble de leurs professeurs selon leur propre méthode d'évaluation (notes ou compétences). Les élèves ont un bulletin trimestriel rempli par l'ensemble de l'équipe enseignante sur Pronote.

Les professeurs mettent une appréciation s'ils n'ont pas noté les élèves ou lorsqu'ils ont jugé que la note n'était pas révélatrice du niveau de l'élève (adaptation des évaluations, mise à disposition du cahier ou d'outils d'aide, aide de l'AVS...).

L'adaptation de l'évaluation se fait en concertation avec le coordonnateur qui proposera des outils en correspondance avec le handicap de l'élève et s'appuyant sur le Livret de Compétences.

Les professeurs ayant des élèves de l'Ulis sur leur liste de classe mais ne les retrouvant pas à leur cours mettent Non Noté (NN) sur le bulletin à chaque évaluation pour que leur matière n'apparaisse pas sur le bulletin de l'élève de l'Ulis.

b) Conseil de classe

Le conseil de classe statue également sur le cas des élèves de l'Ulis qui peuvent obtenir les mêmes récompenses que les autres élèves du collège.
L'enseignant coordonnateur de l'Ulis participe à ces conseils de classe.

c) Socle commun de connaissances et de compétences et de culture

L'enseignant coordonnateur remplit le livret national du socle commun niveau 1 et niveau 2 (version papier). Il s'appuie également sur un livret de compétence (fait par lui-même) plus détaillé pour lui permettre de faire ses progressions.

L'ensemble des professeurs du collège valide, eux, le palier 3 du socle commun de connaissances et de compétences et de culture par le biais de Pronote.

4- Concertation avec les familles

a) Réunion parents/professeurs :

L'enseignant coordonnateur rencontre les familles, remet les bulletins, parle de l'orientation, des stages, fait le bilan des PPI...

La réunion parents-professeurs avec l'enseignant coordonnateur se déroule le même jour que celle consacrée à la division de l'élève, cela permet aux familles de rencontrer le professeur coordonnateur, le professeur principal et l'ensemble des professeurs de l'élève.

b) L'ESS :

L'enseignant coordonnateur rencontre les familles le jour de l'ESS convoquées par l'enseignante référente (ER-MDPH). L'ensemble de l'équipe éducative, médicale et pédagogique de la classe de l'élève y est invité. La présence du Professeur Principal est indispensable.

c) Le carnet de liaison :

cet outil doit être le moyen de communication privilégié.

d) Appel téléphonique :

il peut également contacter (ou être contacté par) les parents par téléphone.

e) Sur Rendez-vous :

les parents, le professeur principal, le coordonnateur ou les enseignants peuvent demander un rendez-vous en cas de problèmes ponctuels.

5- Concertation avec les équipes pédagogiques, l'équipe éducative et les services de soins

- Lors des conseils de classe ;
- Lors des ESS ;
- De manière impromptue ;
- En réunion de synthèse ;
- En rendez-vous individuel ou en équipe disciplinaire ;
- Par mail ;
- Par le biais de l'ENT (groupe de travail) ;

- Par le biais de message dans les casiers des professeurs ;
- Par le biais de feuille de suivi de manière journalière (avec l'AVS).

6- Partenariats et parcours partagés

Des conventions peuvent être établies entre le collège et un ou des établissements médico-sociaux. A ce titre, un projet et un planning de réunion de concertation seront défini entre les 2 établissements. Si il existe, le coordonnateur pédagogique de l'établissement assure le suivi du projet d'accueil au collège.

Accueils et conventions existantes :

- a) IMP La Pinède de Jacou ;
- b) SESSAD La Pinède de Jacou ;
- c) IMPro La Pinède de Jacou ;
- d) ITEP Nazareth de Montpellier ;
- e) IMP de Montpellier.

7- Objectifs de la scolarisation

Amener autant que faire se peut tous les élèves de l'Ulis au palier 2 du socle commun en vue de leur faire passer le CFG.

Définir et construire un projet professionnel post-Ulis (ULIS Lycée ou IMPro).

Les objectifs pédagogiques:

- développer les capacités en lecture et productions d'écrits
- développer le raisonnement logique élémentaire de numération
- développer la résolution de problèmes simples, représentation dans l'espace
- développer l'autonomie dans les déplacements.

Pour ce faire, il doit:

- instaurer une relation de confiance avec l'élève
- mettre l'enfant en projet
- lui donner une représentation correcte de la tâche à accomplir
- lui permettre de prendre conscience de ses stratégies
- l'aider à trouver des stratégies de résolution de problèmes efficaces
- l'accompagner dans les tâches à réaliser
- permettre une auto-évaluation
- établir une évaluation précise
- être dans la ZPD de l'élève
- faciliter l'utilisation de savoir dans des situations nouvelles (transfert).

8- Besoins et groupes d'enseignement

Les élèves accueillis au titre de l'Ulis ont des besoins spécifiques :

- affectifs : cadre rassurant et sécurisé, reconnaissance et valorisation, sentiment de progresser, être écouté et compris ;
- sociaux : être accompagné dans ses relations avec ses pairs, avec les adultes, pouvoir comprendre et respecter les règles, le cadre ;
- cognitifs : difficultés de construire une réflexion, une stratégie de résolution, besoin de manipulation pour l'appropriation, passer par des situations répétitives de réussites et de mémorisation, verbalisation ;
- instrumentaux : outils adaptés (TICE), repères temporels, matériels et supports pédagogiques variés.

Des groupes de lecture et de mathématiques sont établis en fonction des besoins des

élèves. Les outils pédagogiques centraux utilisés en Ulis sont :

- Pour le Français : Lector & Lectrix (s.Cèbe et R.Goigoux) où sont équivalent en CE1.
- Pour les mathématiques : ERMEL (INRP)
- Pour les sciences : La Main à la Pâte

Ces outils ont été retenus pour leur intérêt dans le cadre d'un travail centré sur le langage, les stratégies de compréhensions ou résolutions collectives et individuelles.

Selon les besoins spécifiques à chaque élève, d'autres outils pourront être proposés.

9- L'AVS-Co (Annexe 4 :emploi du temps)

L'auxiliaire de vie scolaire peut être amené à effectuer quatre types d'activités :

Dans la classe d'accueil de référence:

- Accompagne l'élève dans sa classe de référence en concertation avec l'enseignant (aide pour écrire ou manipuler le matériel dont l'élève a besoin, inciter à maintenir son attention, en lui réexpliquant les termes, les consignes...)⁴

L'enseignant coordonnateur peut également avoir ce rôle lorsqu'il n'y a pas d'élève dans le dispositif.

Dans le dispositif :

- participe sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant à l'animation d'activités collectives ;
- Prend en charge une partie de l'effectif pendant un temps déterminé dans le cadre d'une pédagogie différenciée ;
- Aide les élèves en individuel (tutorat, installation matérielle de l'élève dans la classe...).

Hors de la classe:

- Accompagne les élèves pendant les interclasses, à la cantine, lors des récréations, lors des sorties scolaires occasionnelles.

Dans le projet de scolarisation :

- collaboration au suivi des projets d'intégration (réunions d'élaboration ou de régulation du projet individualisé de l'élève, participation aux rencontres avec la famille, réunion de l'équipe éducative, ...)⁵

Son emploi du temps s'articule autour de ces différentes missions et contribue en lien avec l'emploi du temps du coordonnateur à garantir une présence de l'un ou l'autre au sein de l'établissement couvrant les présences des élèves accompagnés en Ulis.

⁴Circulaire n° 2003-093 du 11 juin 2003

⁵ Ibid

ABBREVIATIONS

AVS-CO : Auxiliaire de Vie Scolaire d'intégration collective

CDI : Centre de Documentation et d'Information

CFG : Certificat de formation général

ENT : Environnement Numérique de Travail

ER-MDPH : Enseignant Référent de la Maison Départementale de la Personne Handicapée

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

IME : Institut Médico-Educatif

IMPro : Institut Médico-professionnel

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

PSE : Prévention Santé et Environnement

PPI : Projet Personnel Individualisé

PPS : Projet Personnel de scolarisation

SEGPA : Section d'Enseignement Général Professionnel et Adapté

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

TFC : Troubles des Fonctions Cognitives

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire